

**COMPTE RENDU
DE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2016**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 9 février 2016 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- *Convention avec le SDEHGH pour la mise en place d'une borne de recharge électrique*
- *Actualisation du bail de la caserne de gendarmerie*
- *Menuiseries à la caserne de gendarmerie*
- *Menuiseries des vestiaires du local sportif football*
- *Menuiseries du logement de « Boulet*
- *Remplacement du camion*
- *Panneau signalétique*
- *Columbarium*
- *Assainissement secteur Jantoine*
- *Contrats pour besoin saisonnier et besoin occasionnel*
- *Demande d'étude pour travaux d'urbanisation sur le RDI pour accès sécurisé sur le chemin de Taillassou*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, BOUSQUET Joël, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, SICARD Didier, HUBERT Béatrice, QUERTAN Coralie, TRICOCHÉ Badia, DESCOTTE Martine, CASTELLE Frédéric, THOMAS Johann.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme DIAZ Carine, ayant donné pouvoir à M. LELEU Laurent
Mme MONTOYA ayant donné pouvoir à M. MENGAUD Marc
Mme TORNER Roxane ayant donné pouvoir à Mme QUERTAN Coralie

Absente : Mme OLIVIERO Carole

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En préambule approbation du compte rendu du 28 janvier 2016.

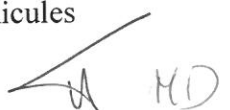
- 21 octobre 2014
- 25 novembre 2014
- 23 décembre 2014 : ajouter au point n° 9 relatif à la rencontre des élus et du Conseil Municipal que le budget maximum alloué est de 1000 €.
- 13 janvier 2015

Mme RANC demande que comptes rendus soient diffusés à tous les membres du conseil municipal au fur et à mesure des corrections apportées.

I – Convention avec le SDEHG

A – Modification des statuts du SDEHG

M. MENGAUD donne lecture du courrier du SDEHG relatif à la modification des statuts votée par délibération du 26 novembre 20 pour la prise en compte des compétences suivantes:
- la création et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables



- la création et l'exploitation des réseaux de chaleur ou de froid
- l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

M. CASTELLE demande que les documents relatifs aux questions de l'ordre du jour soient communiqués avec la convocation du conseil municipal ceci afin de les étudier avant toute décision. M. THOMAS émet le souhait que lorsque des conventions sont établies elles puissent être jointes au compte rendu.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce en faveur de la modification des statuts du SDEHG.

B – Borne de recharge pour véhicules électriques

M. MENGAUD expose que la création et mise en place sont subventionnées à 85 % par le SDEHG et la consommation électrique donne lieu à prise en charge à hauteur de 50 %. Il propose que cette borne soit installée à proximité du coffret électrique existant place du marché. M. CASTELLE préconise un lieu de stationnement central. Mme DESCOTTE propose qu'une signalétique soit mise en place. Le conseil Municipal à l'unanimité approuve la mise en place du dispositif. A la question de Mme RANC portant sur le délai de mise en place, M. LELEU précise que la décision doit être prise avant mi-mars 2016 pour une mise en place rapide.

II – Renouvellement du bail caserne de gendarmerie

M. MENGAUD fait état de la nécessité de renouveler le bail de la caserne de gendarmerie. Il précise que le loyer est versée par l'Etat et les conditions du bail sont réglées par la Direction Générale des Finances Publiques. La durée du bail est de neuf ans prenant effet au 1^{er} juin 2015 pour s'achever au 31 mai 2024 ; il est révisable tous les trois ans. Le prix du loyer annuel est de 71 243 €. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie.

III – Menuiseries caserne de gendarmerie

Deux propositions sont présentées par M. MENGAUD pour la pose d'un volet roulant à la caserne de gendarmerie :

- Menuiserie BRIOL : 1686 €
- MP2A : 1478 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition MP2A.

M. THOMAS est favorable à consultation d'entreprises locales. L'obtention de trois devis permettrait de mieux comparer. M. LELEU précise que plusieurs entreprises sont consultées mais il arrive que certaines ne veulent pas remettre des offres car elles ne sont pas retenues.

IV – Menuiseries du local vestiaires et logement Boulet

M. MENGAUD fait part de la nécessité de remplacer les menuiseries du local vestiaires football. A la question de M. THOMAS demandant si ce remplacement est dû à la vétusté, M. MENGAUD répond oui car les fenêtres existantes datent de la construction du local il y a plus de 30 ans. Il présente les devis suivants :

- côté sud :
 - Menuiserie BRIOL : 2967 €
 - MP2A : 3456 €
- côté nord :
 - menuiserie BRIOL : 2789 €
 - MP2A : 3340 €

V – Menuiseries logement Boulet

M.MENGAUD présente deux devis pour le remplacement de menuiseries au logement de Boulet.

- menuiserie BRIOL : 1704
- MP2A : 1244 €

u MD

M. CASTELLE propose la possibilité de donner des travaux à l'entreprise BRIOL pour l'inciter à rester concurrentielle et suggère que l'on puisse lui donner les travaux sur lesquels l'écart de prix est moindre.

Mme QUERTAN demande des précisions concernant le logement de Boulet. M. MENGAUD précise qu'il est situé à côté de la crèche et du stade, il s'agit d'un logement ancien de type T1 actuellement loué.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les travaux portant sur les menuiseries des vestiaires du local football et du logement de Boulet en fonction des offres de prix mieux-disantes.

VI – Remplacement du camion

M. MENGAUD précise que le camion du service technique a fait l'objet d'un rapport de contrôle négatif portant sur de nombreux points. Le véhicule avait été acquis en 1990 et il est devenu indispensable de le remplacer notamment au vu du coût des réparations obligatoires. M. ALBERTON fait état de la proposition de rachat de ce véhicule en l'état au prix de 2500 € par M. GATTI. M. MENGAUD précise qu'il a une proposition du Garage RENAULT de Lanta pour un camion de même type (Renault Master) immatriculé au 15 décembre 2010 ayant roulé 35 000 Km au prix de 13 000 € H.T.

M. CASTELLE suggère l'intérêt d'un camion polybenne.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le remplacement du camion du service technique selon la proposition du garage RENAULT de Lanta.

VII – Panneau signalétique

M. MENGAUD rappelle que la commune met en place des panneaux signalétiques pour indiquer les activités économiques des entreprises qui s'installent sur la commune. Il propose des panneaux indicateurs pour l'activité Hindi Anne Massages, Fiabelec et le remplacement du panneau indicateur de lieu-dit ayant été détérioré. M. CASTELLE demande si les dispositifs bi-mat échelle peuvent permettre des ajouts supplémentaires. M. MENGAUD répond oui. Le coût de la signalétique HINDI ANNE s'élève à 748 € pour 4 panneaux. Mme RANC propose que le nombre de panneaux soit limité pour que ce soit équitable dans la mesure où ce sont deux panneaux qui sont implantés habituellement. A la question de M. CASTELLE demandant le prix d'un panneau, M. MENGAUD répond environ 180 €.

M. THOMAS concerné par cette question quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres restant approuve la pose des panneaux signalétiques.

Mme DESCOTTE ouvre une parenthèse dans le débat pour évoquer la situation de la cave L'AMI JEAN car selon l'avis affiché sur la vitrine l'activité commerciale a cessé rapidement et elle demande ce qu'il advient des bons offerts par la mairie pour des lots à retirer à cette enseigne à l'occasion des prix offerts pour les décorations de Noël. M. AVERSENG propose de se renseigner pour savoir quels sont les bons non utilisés et trouver ensuite une solution pour donner suite.

M. LELEU fait circuler le plan d'implantation pour le panneau d'information.

VIII – Columbarium

M. ALBERTON rend compte du résultat de la consultation qui a été effectuée pour l'implantation d'un columbarium au cimetière de Lanta et un autre au cimetière de Saint Anatoly.



Trois devis ont été remis :

- BONNERY : 16 800 €
- ALBERT : 17 154 €
- MARBRERIE DU LAURAGAIS : 15 590 € cette dernière proposition inclut en plus un habillage de granit autour du béton.

A la question de M. CASTELLE demandant si cette dépense peut faire l'objet d'une subvention, M. MENGAUD répond que cela donnera lieu à un prêt sans intérêt. M. CASTELLE demande si ce projet peut être intégré dans le contrat de territoire, M. LELEU répond qu'il se renseignera.

M. ALBERTON précise que le dispositif comprend un débord des cases contre les effets du vent. M. THOMAS intervient pour demander que le prix de vente des cases soit défini. M. CASTELLE demande sous quel délai ces dispositifs seront mis en place. M. ALBERTON répond en précisant que dès que les formalités de notification du marché seront terminées, la construction pourra être réalisée. M. MENGAUD propose de mettre le prix des concessions des cases cinéraires lors d'une prochaine séance du conseil municipal. M. CASTELLE propose d'inclure dans le prix la valeur du terrain utilisé pour ces constructions.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la dépense selon le devis des MARBRERIES DU LAURAGAIS.

IX – assainissement secteur Jantoine

M. MENGAUD précise que 4 entreprises ont remis des offres :

- ABBRUZZO : 29 388 € H.T.
- NEROCAN : 31 341 € H.T.
- ROSSONNI : 32 442 € H.T.
- CARO TP : 39 864 € H.T.

Il précise que les offres ont été étudiées par le maître d'œuvre VALORIS

La commission des travaux a retenu l'offre de l'entreprise ABBRUZZO (mieux disante). Les travaux donneront lieu à une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la dépense selon le devis de l'entreprise ABBRUZZO.

X – Contrats saisonniers

M. MENGAUD propose le renouvellement du contrat pour besoin occasionnel de l'agent assurant la surveillance de l'entrée et sortie des écoles et la gestion du mobilier de la salle des fêtes. Il s'agit d'un contrat pour une durée hebdomadaire de travail de 7 heures jusqu'au 6 juillet 2016.

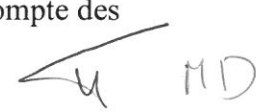
IL propose également la mise en œuvre d'un contrat pour besoins occasionnels pour le recrutement temporaire d'un agent qui sera chargé de la remise à niveau de tous les registres de sécurité et le suivi des contrôles. Cet agent aura aussi pour mission la mise en œuvre des numérotations de voirie. M. CASTELLE demande quel volume d'heures de travail cela représente. M. LELEU répond que la charge de travail peut être variable.

En parallèle M. MENGAUD précise que la Peugeot 106 a été vendue en l'état au prix de 450 €. M. THOMAS demande à qui sert la voiture.

M. CASTELLE se déclare favorable à la création d'un poste de policier municipal qui pourrait prendre en charge ces tâches ainsi que d'autres missions.

M. MENGAUD précise qu'il convient d'attendre de connaître les compétences de la future intercommunalité. Des discussions vont avoir lieu prochainement avec les présidents des intercommunalités concernées par la fusion en vue de déterminer les compétences et les mutualisations à venir.

M. MENGAUD expose qu'il y a la possibilité de conclure un contrat aidé (CAE) avec Pole Emploi pour une durée de un an pour la personne actuellement en stage à l'accueil de la mairie. Cela permettra de renforcer l'effectif d'accueil notamment pour la prise en compte des demandes de passeport..



A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les contrats ci-dessus et opte pour un contrat avec volume d'heures global estimé à environ 150 heures pour le contrat concernant l'agent qui sera chargé de la remise en ordre des registres de sécurité et suivi des contrôles.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les contrats ci-dessus.

XI - Demande d'étude pour travaux d'urbanisation sur le RD1 pour accès sécurisé sur le chemin de Taillassou

M. MENGAUD expose que des rétrocessions de terrain sont à venir entre le Département et Mme MARTEIL dans le cadre de la future construction de sa clinique vétérinaire sur le terrain lui appartenant où se trouve déjà son domicile contigu au chemin de Taillassou.

Dans le cadre de l'étude pour cet échange, le Département propose à la commune de faire réaliser par le même géomètre (M. SOMPAYRAC) une étude en vue de travaux d'urbanisation pour l'aménagement sécurisé de l'accès au chemin de Taillassou depuis le RD1. Le coût de l'étude est de 1450 €. Le Département groupera cette étude avec celle pour les travaux d'urbanisation du RD1 dans le village.

M. CASTELLE évoque la nécessité d'un cheminement piétonnier le long du chemin de Taillassou.

Le Conseil Municipal approuve cette étude à mener pour la sécurisation de l'accès au Chemin de Taillassou depuis le RD1

La séance est levée à 22 h 30